

Consensus sur une proposition de loi socialiste de protection des sportifs de haut niveau enrichie au Sénat

Dans le cadre du débat sur la proposition de loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et sécuriser leur situation juridique et sociale, je suis intervenu en tant que chef de file pour le Groupe Socialiste et Républicain. Voici mon intervention lors de cette séance :

Communiqué de presse du Groupe Socialiste et Républicain

Le Groupe socialiste et républicain se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la proposition de loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et sécuriser leur situation juridique et sociale.

Ce texte, d'inspiration socialiste, **vise à combler les lacunes du droit actuel pour mieux protéger les sportifs de haut niveau.** En effet lorsque les sportifs de haut niveau n'ont pas d'emploi en parallèle de leur pratique sportive, **les revenus issus des aides fédérales ne sont pas suffisants pour leur permettre de vivre dans des conditions décentes. Leur situation sociale est également extrêmement précaire**, puisqu'ils ne bénéficient pas de revenus de remplacement en cas d'arrêt de la pratique sportive liée à un accident ou à une maternité.

Comme l'a souligné **Jean-Jacques Lozach**, Sénateur de la Creuse, chef de file sur le texte, **« une part très majoritaire du monde du sport de haut niveau se tient éloignée des feux de la rampe et de retombées pécuniaires élevées**. Nous comptons en France près de 6500 sportifs de haut niveau auxquels s'ajoute l'ensemble des personnels techniques (entraîneurs, juges, arbitres,…). Parmi ceux-ci, il existe 5600 sportifs de haut niveau sans contrat, dont la situation peut être d'une grande précarité, **40 % vivent avec moins de 500 euros par mois**. »

Grâce au dialogue constructif qui a présidé aux débats, les sénateurs socialistes ont fait œuvre utile dans l'intérêt des sportifs, en faisant adopter des améliorations concernant en particulier :

– L'adaptation des listes de sportifs de haut niveau,

– L'articulation entre fédérations nationales et internationales pour la gestion des compétitions,

– L'efficacité de la surveillance médicale réglementaire (SMR) des sportifs de haut niveau et des sportifs en filières d'accès au sport de haut niveau.



Comme l’a rappelé **Dominique Bailly, Sénateur du Nord, le sport a vocation à favoriser la cohésion sociale**, la transmission des valeurs morales et éthiques et doit faire de l’égalité des chances une réalité. « Cette loi, est un **signe fort envoyé à tous les athlètes de haut niveau**, **qui contribuent au rayonnement de la France dans le monde au même titre que les artistes, les chercheurs ou les écrivains, et cela au moment même où la France se tourne vers les Jeux Olympiques** ».